



DÉCISION DU MAIRE N°2010 - 006 MAPA

Le Maire de la Commune de MEGEVE,

- VU** les dispositions de l'article L. 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,
VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Megève du 30 mars 2009, rendue exécutoire le 10 avril 2009, chargeant Madame le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation et le règlement des marchés et accords-cadres dont le montant atteint 206 000,00 € HT, ainsi que toute décision concernant les avenants,
VU l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées,

D É C I D E

ARTICLE 1 La commune a signé le 7 septembre 2005 un contrat avec le groupement d'entreprises composé des sociétés BORINI et MONT-BLANC BUS visant le transport de voyageurs et, plus particulièrement, des skieurs par navettes en saisons d'hiver et d'été. Ce marché s'achève le 12 septembre 2010.

Le contrat prévoit des tranches conditionnelles laissant l'opportunité à la collectivité d'assurer ce service sur des périodes plus longues en fonction de la fréquentation de la station. Une tranche conditionnelle 3 permet de poursuivre les prestations du 19 au 25 avril 2010. Sur cette période, toutes les lignes sont assurées. Compte tenu de la fréquentation actuelle et seul le massif de la COTE 2000 restant ouvert à ce moment là, je décide de prolonger ce marché seulement sur la ligne Autogare/COTE 2000. La fréquence de rotation sera d'un bus toutes les demi-heures de 8H20 à 13H20, puis d'un bus toutes les heures jusqu'à 17H20. Un avenant n°6 au contrat sera conclu avec le titulaire du marché pour entériner cette décision. Pour cette tranche conditionnelle, le montant des prestations sera ramené à 4900,00 € HT.

ARTICLE 2 Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors du prochain Conseil Municipal.

Fait à Megève le 15 avril 2009

Le Maire,
Sylviane GROSSET-JANIN

